



GRAND CONSEIL

Motion - 26_MOT_27 - Sergei Aschwanden et consorts - Pour un crédit d'ouvrage destiné à financer les travaux de rénovation du système technique et des infrastructures de la piscine du Gymnase d'Etoy (prise en considération immédiate)

Texte déposé :

Conformément à l'article 120 de la loi sur le Grand Conseil, la présente motion demande au Conseil d'État d'étudier et de soumettre au Grand Conseil, dans un délai de 12 mois, un projet de décret accordant un crédit d'ouvrage destiné à financer les travaux nécessaires à la rénovation complète du système technique de la piscine du Gymnase d'Etoy.

Dans un contexte marqué par une pénurie d'infrastructures aquatiques dans le canton de Vaud et par une forte sollicitation des installations existantes, le maintien en activité de la piscine du Gymnase d'Etoy présente un intérêt public évident, tant pour les besoins de la formation que pour les activités sportives régionales. Aujourd'hui, cette piscine est fermée en raison de la vétusté de ses installations techniques et de l'absence de rénovation. Cette situation pose plusieurs problèmes majeurs.

Premièrement, l'argument selon lequel il ne relèverait pas du rôle du Canton de gérer une piscine apparaît tardif et inopportun. Cette réflexion aurait dû intervenir au moment de l'acquisition du site en 2023. À ce stade, ne pas rénover cette installation serait dommageable, car une fermeture durable réduirait la valeur fonctionnelle de l'investissement public. Le Canton doit assumer les infrastructures qu'il possède et qui sont directement liées à ses missions, en particulier dans le domaine de la formation.

Deuxièmement, la volonté de transférer cette piscine aux communes n'est ni pertinente ni réaliste. Les communes de la région sont déjà fortement sollicitées, notamment avec la problématique de la rénovation de la piscine de Rolle, sous la responsabilité de l'entité ENJEU[1]. Elles rencontrent déjà des difficultés à financer et gérer ces infrastructures. Leur imposer une charge supplémentaire reviendrait à aggraver une situation déjà tendue.

Troisièmement, la fermeture de la piscine compromet directement la mission éducative du gymnase et la qualité de l'enseignement sportif. Sans cet équipement, il ne sera plus possible de garantir les trois heures hebdomadaires d'éducation physique par classe (loi sur l'éducation physique et du sport, à son art. 12)[2], telles que prévues. La piscine joue un rôle essentiel dans l'organisation des activités sportives, en particulier pour les élèves de première année, et permet au gymnase d'absorber l'ensemble de ses effectifs. Cette situation deviendra encore plus critique dans la perspective d'un gymnase organisé sur quatre ans.

Quatrièmement, il convient de rappeler le manque structurel d'infrastructures aquatiques dans le canton de Vaud. Dans ce contexte, renoncer à une piscine existante et fonctionnelle — moyennant rénovation — constituerait un non-sens du point de vue de la planification des équipements publics.

Enfin, cette piscine ne bénéficie pas uniquement aux élèves. Elle est également utilisée par des clubs sportifs, notamment le club de natation de la région morgienne, qui compte plus de 600 membres. À cela s'ajoute une pression importante sur les infrastructures voisines, comme à Rolle, où les clubs comptent également un nombre élevé d'utilisateurs, plus de 700. La disparition durable de cette piscine accentuerait encore la saturation régionale.

Au vu de ces éléments, les coûts nécessaires à la rénovation — qui relèvent d'un investissement — apparaissent mesurés au regard des enjeux éducatifs, sportifs et territoriaux.

Par cette motion, les signataires invitent le Conseil d'État à présenter au Grand Conseil un projet de décret accordant un crédit d'ouvrage destiné à financer les travaux nécessaires à la rénovation complète du système technique et des infrastructures qui nécessitent une rénovation de la piscine du Gymnase d'Etoy, dans un délai de 12 mois à compter de la prise en considération immédiate de la motion, afin de garantir la pérennité de cette infrastructure essentielle.

[1] <https://enfance-jeunesse.ch/>

[2]LEPS ; BLV 415.01

Conclusion : Prise en considération immédiate et renvoi au CE

Date de dépôt : 19.05.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Berthoud (PLR)
2. Aliette Rey-Marion (UDC)
3. Anne-Lise Rime (PLR)
4. Ariane Morin (VER)
5. Aurélien Clerc (PLR)
6. Aurélien Demaurex (V'L)
7. Bernard Nicod (PLR)
8. Carole Dubois (PLR)
9. Carole Schelker (PLR)
10. Cédric Echenard (SOC)
11. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
12. Cloé Pointet (V'L)
13. Denis Corboz (SOC)
14. Denis Dumartheray (UDC)
15. Elodie Lopez (EP)

16. Felix Stürner (VER)
17. François Cardinaux (PLR)
18. Géraldine Dubuis (VER)
19. Guy Gaudard (PLR)
20. Hadrien Buclin (EP)
21. Isabelle Freymond (IND)
22. Jean-Daniel Carrard (PLR)
23. Jean-Franco Paillard (PLR)
24. Jean-François Cachin (PLR)
25. Jean-François Thuillard (UDC)
26. Jean-Louis Radice (V'L)
27. Jean-Luc Bezençon (PLR)
28. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
29. Jerome De Benedictis (V'L)
30. John Desmeules (PLR)
31. José Durussel (UDC)
32. Josephine Byrne Garelli (PLR)
33. Julien Eggenberger (SOC)
34. Kilian Duggan (VER)
35. Laure Jatton (SOC)
36. Laurence Creteigny (PLR)
37. Loïc Saugy (PLR)
38. Marc Morandi (PLR)
39. Marc Vuilleumier (EP)
40. Marion Wahlen (PLR)
41. Maurice Gay (PLR)
42. Michael Wyssa (PLR)
43. Monique Hofstetter (PLR)
44. Muriel Thalmann (SOC)
45. Nathalie Vez (VER)
46. Nicolas Bolay (UDC)
47. Nicolas Suter (PLR)
48. Olivier Agassis (UDC)
49. Patricia Spack Isenrich (SOC)
50. Patrick Simonin (PLR)
51. Philippe Germain (PLR)
52. Pierre-Alain Favrod (UDC)
53. Pierre-André Romanens (PLR)
54. Quentin Racine (PLR)
55. Sébastien Cala (SOC)
56. Sébastien Humbert (V'L)
57. Séverine Graff (SOC)
58. Stéphane Balet (SOC)
59. Stéphane Jayet (PLR)
60. Sylvie Podio (VER)
61. Théophile Schenker (VER)
62. Thierry Schneiter (PLR)
63. Vincent Bonvin (VER)
64. Vincent Jaques (SOC)
65. Vincent Keller (EP)
66. Yann Glayre (UDC)
67. Yannick Maury (VER)